Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261028-DEC2026143-CC

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_143

Objet : Marché subséquent 3 AC25.025 - Accord-cadre à marchés subséquents de prestations d'études et d'assistance en matière financière et fiscale - Actualisation des valeurs financières Cœur de Flandre agglo pour l'exercice 2027

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2026/039 du Conseil communautaire adoptée le 11 avril 2026 qui autorise le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (216 000 € HT depuis le 1er janvier 2026), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Vu la décision n°2025/137 du 07 novembre 2025 qui autorise le Président ou son représentant à signer le présent accord-cadre à marchés subséquents avec l'attributaire retenu ainsi que les modifications qui interviendraient durant l'exécution du marché ;

Considérant l'accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire AC25.025, ayant pour objet : prestations d'études et d'assistance en matière financière et fiscale attribué à l'opérateur économique STRATORIAL Finances (38000 GRENOBLE) ;

La durée initiale de l'accord-cadre est de 48 mois ;

Considérant la publication du dossier de consultation sur le profil acheteur « marchés sécurisés » n°CC-Flandre-Interieure_59_20260915W2_01 relatif au marché subséquent n°3, le 15 septembre 2026 au titulaire de l'accord-cadre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 28 septembre 2026 avant 16h00 ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture de l'offre ;

DECIDE

Article 1 : De signer et d'attribuer le marché subséquent n°3 à l'accord-cadre AC25.025 « Actualisation des valeurs financières Cœur de Flandre agglo pour l'exercice 2027 » avec l'opérateur économique STRATORIAL (4 Place Robert Schuman - 38000 GRENOBLE) pour un montant total de 5 330,00 € HT soit 6 396,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261028-DEC2026143-CC

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 28 OCT. 2026

Le Vice-Président en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics

Jérôme DARQUES